

## La Nouvelle-France, 1604-1627

Marcel Trudel

Volume 19, Number 2, septembre 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302465ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302465ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Trudel, M. (1965). La Nouvelle-France, 1604-1627. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(2), 203–228. <https://doi.org/10.7202/302465ar>

## LA NOUVELLE-FRANCE, 1604-1627 \*

De 1524 à 1603, il n'y avait eu que de vaines tentatives à raconter ; partout en Amérique, la France avait échoué : dans le Saint-Laurent en 1543, au Brésil en 1560, en Floride en 1565, une nouvelle fois dans le Saint-Laurent en 1600, enfin sur l'île de Sable en 1603 ; la Nouvelle-France ne parvenait nulle part à se maintenir. Il en était de même pour l'Angleterre, dans ses tentatives. A l'ouverture du dix-septième siècle, tout ce qui est au nord de la Floride demeure inaccessible à l'Europe.

Toutefois, comme elle fréquente chaque année les côtes des "terres neuves" pour y pratiquer la pêche, la France acquiert peu à peu l'expérience du littoral ; la fourrure, qu'on emportait d'abord comme un produit de surcroît, devient, d'une année à l'autre, l'article qu'on recherche pour lui-même ; avec les indigènes traiteurs, on s'aménage des rendez-vous fixes ; le Saint-Laurent, cette grande voie de pénétration que l'on connaît depuis 1535, est familière aux Français, en même temps que l'Acadie mystérieuse les fascine. A la fin de cette période 1524-1603, il paraît de plus en plus certain que le nord-est de l'Amérique sera le lot exclusif de la France.

Influencé surtout par Champlain, de Monts opte d'abord pour l'Acadie et s'installe dans l'île Sainte-Croix, comme en une demeure provisoire d'où il cherchera un lieu définitif : après un hivernement désastreux, il déménage dans la grande baie de Port-Royal, à l'embouchure d'une vallée riche en belles terres, mais c'est toujours en attendant de trouver le long du littoral atlantique un lieu idéal de colonisation : ce lieu, on le cherche en vain jusqu'au cap Cod et, au moment où l'on projette de s'établir plus au sud, vers le New-York d'aujourd'hui, la société

---

\* Conclusion du vol. II de *l'Histoire de la Nouvelle-France: Le comptoir, 1604-1627* (cet ouvrage est actuellement sous presse).

commerciale du sieur de Monts se dissout, son monopole ayant été révoqué.

Séjour acadien, de 1604 à 1607, qui n'aura pas été inutile : on s'est adapté au climat américain ; du Cap-Breton au cap Cod, on connaît enfin le détail de la côte ; la cartographie acadienne est devenue française et se conforme à la réalité ; des relations durables sont maintenant établies avec les Souriquois, les Etchemins et les Almouchiquois ; on a éprouvé la fertilité du sol ; la traite des fourrures est de bon rapport ; et l'on espère toujours découvrir des mines. Bref, a-t-on lieu de croire, la Nouvelle-France sera une Nouvelle-France acadienne, avec façade sur l'Océan.

Or, sous l'influence de Champlain, on opte en 1608 pour le Saint-Laurent : de Monts, qui ne peut plus compter que sur un monopole d'un an, envoie Champlain construire une Habitation à la pointe de Québec. Les Français connaissaient la fertilité des basses terres du Saint-Laurent ; ils s'attendaient, là aussi, à trouver des mines ; ils espéraient surtout y découvrir ce passage que l'Acadie ne fournissait pas, pour atteindre l'Asie ; ils comptaient, pour le commerce, sur une vaste ligue d'indigènes, qui rejoignait l'intérieur du continent ; enfin, ils espéraient bien n'avoir pas à y souffrir de la concurrence européenne, comme sur les bords de l'Atlantique.

Les ressources désormais seront divisées et les Français vont travailler dans la dispersion. De Monts et les vice-rois qui lui succèdent, vont porter leurs efforts sur l'établissement du Saint-Laurent, cependant que Poutrincourt, l'associé des premières années, essaie à partir de 1610 et avec des moyens de fortune, de donner à Port-Royal une vie de colonie, qui, en fait, n'en sera une que de comptoir. A cette tentative acadienne se joint madame de Guercheville. Des disputes l'amènent à se séparer de Poutrincourt : une nouvelle dispersion des forces se produit, lorsque madame de Guercheville, en 1613, tente d'établir la colonie de Saint-Sauveur ; mal située et mal défendue, Saint-Sauveur disparaît après un mois et demi, sous l'attaque des Anglais de Virginie, et ceux-ci, du même coup, rasant ce qui

reste de Sainte-Croix et l'Habitation de Port-Royal. Au cours d'une guerre civile qu'a soulevée le vice-roi Condé, Poutrincourt meurt en France; son fils Biencourt n'a plus qu'une seule activité: fournir des fourrures aux marchands de La Rochelle; il abandonne même Port-Royal, que son père avait eu en seigneurie, pour s'installer à l'extrémité sud de la péninsule acadienne, au cap Nègre, où va se maintenir son successeur, Charles de La Tour.

Établi en 1608, le poste de Québec avait été bien lent à se développer: du premier hiver, il n'avait survécu que huit personnes; et pendant plusieurs années, il n'y aura toujours là qu'une vingtaine d'hivernants. Privé des privilèges du monopole, de Monts avait dû, en 1612, laisser Québec comme un entrepôt, aux marchands de La Rochelle. Puis, à la fin de 1612, le Saint-Laurent redevient, d'une façon définitive, un domaine réservé au monopole, sous la direction active d'un vice-roi: les associés de Rouen et de Saint-Malo et, après eux, les de Caën peuvent exploiter la traite dans un climat de stabilité relative.

A la fin de 1627, après un quart de siècle d'une présence française continue, la Nouvelle-France n'est encore faite que de bien faibles établissements, répartis sur deux régions nord-américaines. En Acadie, peut-être poursuit-on la traite en l'île Sainte-Croix, en l'île Emenenic de la rivière Saint-Jean et dans cette baie de Port-Royal qui avait été, un temps, un centre de colonisation avec terres en culture et moulin en marche. Vingt années de présence française en cette région n'ont laissé, en 1627, qu'une vingtaine de personnes et une Habitation (celle du cap Nègre), qui n'est qu'un entrepôt à fourrures.

L'autre partie de la Nouvelle-France, dite *Canada*, est constituée du Saint-Laurent. De Québec se développe une activité qui a, pour raison principale, la traite: à Miscou, les de Caën maintiennent une Habitation, qui sert aux traiteurs et aux pêcheurs; l'île Percée et Gaspé ne sont que des étapes portuaires; à Matane, seuls ont déjà hiverné des contrebandiers de la fourrure; Tadoussac, comptoir où aboutissent les pelleteries du nord, est un port d'attache que ne dépassent pas encore les navires

océaniques. En remontant le fleuve, nous ne trouvons que deux Habitations : la première, au cap de Tourmente, dans la baronnie de Guillaume de Caën, Habitation tenue par huit personnes, qui s'occupent d'élevage ; la seconde est celle de Québec, qui ne compte encore que 72 personnes. Beaucoup plus haut, sur la même rive nord, nous avons le comptoir saisonnier des Trois-Rivières et, sur la rive sud, celui du cap de Victoire. Plus à l'intérieur, chez les Algonquins, chez les Népissingues et chez les Hurons, 4 ou 5 Français, avec deux missionnaires (l'un jésuite, l'autre récollet). Un siècle après sa découverte par Verrazano, il n'y a en Nouvelle-France que 107 personnes.

Pour Verrazano, la Nouvelle-France devait être l'ensemble du continent nord-américain, depuis la Floride espagnole jusqu'à l'extrême nord ; et c'est ce que la France revendiquera, en principe, pour la Compagnie des Cent-Associés. Or, sur ce continent, la Nouvelle-France n'occupe en 1627 qu'un bien petit espace et elle est fort dénuée numériquement, en regard des autres colonies de l'Europe. L'Angleterre a implanté sa Virginie, qui compte maintenant 2,000 habitants ; les Pays-Bas ont mis en place, sur le fleuve Hudson, une Nouvelle-Néerlande où vivent quelque 200 colons, dont plus de la moitié sont d'expression française ; une Nouvelle-Angleterre, avec environ 310 habitants, occupe ce pays où les Français avaient en vain cherché un lieu idéal de colonisation ; l'Acadie elle-même n'est plus, pour l'Angleterre, qu'une Nouvelle-Écosse qui s'étend de la rivière Sainte-Croix à Tadoussac et de la Gaspésie au cap de Sable ; quant aux établissements anglais de Terre-Neuve, ils contiennent autant d'habitants que la Nouvelle-France tout entière ; enfin, il faut dès maintenant retenir un fait dont l'importance ne sera mesurée qu'un demi-siècle plus tard : les Anglais ont pénétré en 1610 dans la baie d'Hudson ; en outre de quelques voyages d'exploration, ils ont hiverné par trois fois (1610-1611, 1612-1613, 1619-1620) dans cette région qui est le déversoir naturel des grandes voies de la fourrure nord-américaine.

Le total de la population anglaise et hollandaise, fixée en Amérique du nord, fait paraître bien ridicule celui de la Nouvelle-France :

Virginie	2,000
Nouvelle-Néerlande	200
Nouvelle-Angleterre	310
Terre-Neuve	100
population anglaise et hollandaise	2,610
population de la Nouvelle-France	107

La population des établissements anglais et hollandais est donc 26 fois celle de la Nouvelle-France; et nous avons vu que le plus fort groupe d'expression française, ce n'est ni en Acadie ni au Canada qu'il faut le chercher, mais dans la colonie hollandaise, en Nouvelle-Néerlande.

La supériorité de ces colonies rivales ne tient pas seulement du nombre (le nombre n'a qu'une valeur relative et diverses circonstances peuvent le renverser), mais encore de la situation géographique et des ressources économiques. Elles ont, même la Nouvelle-Néerlande, cette économie diversifiée que Champlain réclamait pour la Nouvelle-France en 1618; pour sa part, la Virginie a déjà une économie florissante, celle du tabac, qui appelle une abondante immigration. De plus, situées sur l'océan, ces colonies disposent d'une communication constante avec l'Europe, elles peuvent toute l'année commercer facilement entre elles et avec l'Amérique espagnole, alors que, la colonie laurentienne est coupée de sa métropole sept ou huit mois par an et n'entretient aucun commerce ni avec l'Acadie française ni avec d'autres colonies européennes; le reste du temps, comme la fourrure, seul objet de son activité, appartient à une compagnie de faible envergure, il ne vient qu'un ou deux navires par an; il n'en vient pas davantage en Acadie, faute d'une organisation plus importante.

Nouvelle-France, donc, très pauvre numériquement, avec ses 107 personnes de 1627. Et si l'on retient le nombre de ceux qui sont ou semblent fixés pour de bon au pays (c'est-à-dire de ceux qui n'ont plus de domicile régulier hors de la Nouvelle-France), nous arrivons à un résultat bien plus décevant encore: en Acadie, il n'y a guère que le jeune La Tour qui semble avoir

opté désormais pour la Nouvelle-France; au Canada, sans compter Champlain, parce qu'il a femme et domicile à Paris, nous pourrions dénombrer le ménage Pivert, du cap de Tourmente; à Québec, la veuve Hébert et son fils Guillaume, les ménages Couillart, Desportes et Martin; en y ajoutant les religieux, logés dans des couvents fixes (mais c'est peut-être là mauvais calcul, puisqu'ils vont et viennent entre la France et Québec), nous arrivons à un total de quelque 25 personnes...

Parmi les 107 personnes de 1627, l'élément féminin est extrêmement rare! Au cours de cette période, il n'est pas venu une seule Européenne en Acadie; et la première qui apparaît à Québec, seulement en 1616, semble être Marguerite Vienne. Qu'y a-t-il de femmes en Nouvelle-France, en 1627? En Acadie, aucune; au Canada, cinq femmes et six fillettes:

à Québec	la veuve Marie Rollet Guillemette Hébert, femme de Couillart Louise Couillart, 3 ans Marguerite Couillart, 1½ an Françoise Langlois, femme de Desportes Hélène Desportes, 7 ans Marguerite Langlois, femme de Martin Marguerite Martin, 3 ans Hélène Martin, 6 mois
au cap de Tourmente	Marguerite Lesage, femme de Pivert une fillette, leur nièce

Cette rareté de l'élément féminin explique facilement que la population ne se renouvelle pas d'une façon importante. En Acadie, aucun mariage; au Canada, nous n'en constatons que deux:

au début de l'été 1618	Étienne Jonquest et Anne Hébert
le ou vers le 26 août 1622	Guillaume Couillart et Guillemette Hébert.

De naissances, on ne compte en Acadie qu'une métisse, fille du jeune La Tour et d'une Souriquoise, en ou vers 1626; au Canada, on n'en connaît que 7, toutes à Québec:

en 1619 ou au début de 1620 enfant anonyme d'Étienne Jonquest et d'Anne Hébert; il meurt aussitôt, semble-t-il.  
 en 1620 Hélène Desportes  
 en octobre 1621 Eustache Martin  
 en janvier 1624 Marguerite Martin  
 en janvier 1625 Louise Couillart  
 en août 1626 Marguerite Couillart  
 en juin 1627 Hélène Martin.

Huit naissances en un quart de siècle . . .

Nous n'avons pas ce qu'il faut pour évaluer le nombre de ceux qui, de 1604 à 1627, sont venus, un moment ou l'autre en Nouvelle-France: nous n'en connaissons nommément que 393. Nous aurions aimé savoir de quelles parties de la France ils venaient, qu'ils fussent recrues ou visiteurs: or, des 393 personnes connues, il n'y en a que 166 dont on sache au moins la province d'origine. Mis à part les 7 personnes qui sont nées à Québec et qui vivent encore en 1627, les deux Anglais de Virginie (Argall et Turnell), un Croate, un Grec et deux nègres, voici ce que donne notre enquête sur l'origine provinciale de 153 personnes:

Normandie	53	Picardie	3
Île-de-France	29	(sans compter les	
(dont 22 de Paris		Poutrincourt)	
même)		Saintonge	3
Bretagne	25	Anjou	1
Champagne	13	Auvergne	1
Aunis	9	Berry	1
Gascogne	6	Bourgogne	1
(dont 5 du pays		Dauphiné	1
basque)		Lyonnais	1
Perche	3	Orléanais	1
		Poitou	1
		Provence	1

Dans ce tableau, c'est le nord de la France qui compte le plus: la Normandie vient en tête, suivie de loin par l'Île-de-



France (surtout Paris), la Bretagne et la Champagne. L'importance de la Normandie et de la Bretagne s'explique facilement: ce sont les provinces qui, depuis des temps immémoriaux, envoient des navires en Amérique; c'est de la Normandie et de la Bretagne qu'ont lieu la plupart des embarquements et des hommes importants comme les de Caën viennent de la Normandie. Le rôle de l'Île-de-France est aussi facile à comprendre, à cause de la capitale et parce que le siège des vice-rois est à Paris, et encore parce que Champlain, qui travaille au recrutement, est domicilié à Paris. Le rôle de la Champagne, éloignée en principe des expéditions maritimes, était inattendu: il vient de ce que le Picard Poutrincourt et les La Tour demeuraient en Champagne. Certaines provinces de l'intérieur (Anjou, Berry, Bourgogne, Dauphiné, Lyonnais et Orléanais) n'apparaissent au tableau que parce qu'elles sont les provinces d'origine de quelques-uns de nos missionnaires: sur les 153 personnes dont nous parlons, ces provinces n'ont envoyé aucun laïque.

Toutefois, si la documentation eût été plus abondante ou plus révélatrice, le tableau s'en fût peut-être trouvé bien modifié. D'autres provinces, surtout les provinces maritimes du sud-ouest, auraient pu être mieux représentées: dans la Saintonge et dans l'Aunis, le gouverneur de Monts fit sans doute beaucoup de recrutement; le Poitou, voisin de La Rochelle, a dû fournir bien davantage que ce que nous savons. Un texte, celui du récollet Le Baillif (écrit à la fin de 1621 ou au début de 1622), nous donne peut-être une idée plus juste de l'importance qu'a eu l'apport de telle ou telle province: lorsque la Nouvelle-France fait ses adieux à ceux qui l'ont soutenue jusque-là, elle salue, en particulier, les Basques, "nation vaillante"; les Poitevins, qu'elle a tant aimés; les "genereux Bretons que j'ay tant caressés"; la Normandie, "que j'ay tant affectionnée"; la Picardie, "que je chérissais tandrement à l'esgal de mes yeux"<sup>1</sup>. Si le récollet a bien vu les choses, il faudrait conclure que, vers 1621, les provinces à jouer le rôle le plus important, seraient la Gascogne avec ses Basques, le Poitou, la Bretagne, la Normandie et la Picardie, toutes provinces situées sur la mer.

<sup>1</sup> *Plainte de la Nouvelle-France*, 10s.

Cette petite population de la Nouvelle-France, même à Québec où s'est formé le groupe le plus compact, est aussi démunie qu'on pouvait l'être au siècle précédent. De novembre à avril, elle est isolée de l'Europe; et il arrive même que, pour les mois navigables, on ne lui laisse aucune barque: si, dans un cas de nécessité, on veut descendre à Gaspé, il faudra d'abord se construire une barque. Quant aux vivres, on ne lui en accorde que pour l'hiver, sûr qu'on est de revenir le printemps suivant, mais que le retour de France soit le moins retardé, voilà nos hivernants de Québec qui crient famine! Champlain réclamera en vain qu'on laisse des vivres pour deux ans. On pouvait résoudre partiellement ce problème en élevant du bétail; en Acadie, il en était venu dès 1606, mais, à Québec, le bétail prend du temps à arriver: la carte de 1613 est le premier document qui en fasse mention, et les bêtes devaient être en bien petit nombre, puisqu'on n'en parle nulle part ailleurs; le premier troupeau important est dû à Guillaume de Caën vers 1623, soit une quinzaine d'années après la fondation de Québec. Dans le Saint-Laurent, on n'a encore ni moulin à vent ni moulin à eau, quand l'Acadie avait eu son moulin à eau dès 1606. On n'a même pas de charrue pour labourer la terre.

Cette société n'est organisée que d'une façon bien sommaire. Quatre ans après la fondation de Québec, on avait songé à mettre en place des institutions: en 1612, Champlain reçoit les pouvoirs d'établir une administration judiciaire et de publier des ordonnances, mais il n'y avait peut-être pas une quinzaine d'hivernants... Ces pouvoirs lui sont renouvelés en 1620 et nous avons vu sur pied, l'année suivante, un appareil administratif: Louis Hébert est procureur du roi; Gilbert Courseron, lieutenant du prévôt; Nicolas, greffier de la Juridiction; le 12 septembre 1621, Champlain publie ses premières ordonnances, pour une cinquantaine d'hivernants; enfin, en 1625, on adjoit à Champlain un lieutenant (son beau-frère Boullé) et un enseigne (Destouches). Que reste-t-il, en 1627, de cette construction institutionnelle? Le lieutenant Boullé est encore en fonction, mais l'enseigne est parti sans être remplacé; Hébert décédé ne paraît pas avoir de successeur en la charge; nous

n'entendons plus parler ni de Courseron ni de Nicolas (et son greffe, s'il a existé, a disparu) ; nous ne savons rien ni du contenu des ordonnances ni de leur application.

On a aussi instauré le régime seigneurial. En Acadie, le 31 août 1604, Poutrincourt se fait concéder Port-Royal et, en 1614, il s'en déclare toujours seigneur ; en 1611, madame de Quercheville obtient en seigneurie toute l'Acadie (hors Port-Royal). Le 3 janvier 1624, Guillaume de Caën reçoit, dans le Saint-Laurent, la "Seigneurie & Baronnie" du cap de Tourmente, qui comprend l'île d'Orléans ; le 28 février 1626, Louis Hébert devient titulaire de deux fiefs (l'un sur le Cap-aux-Diamants, l'autre sur la Saint-Charles) ; le 10 mars suivant, les jésuites obtiennent un fief qui donne sur le Saint-Laurent et sur la Saint-Charles. Il n'y a quand même ni société ni vie seigneuriale : en Acadie, on ne voit nulle part qu'avant 1615 il y ait eu concession de terres, et l'on sait qu'après, Biencourt et La Tour ne font aucun peuplement ; madame de Guercheville, pour sa part, n'intervient plus dans son immense seigneurie acadienne, après l'échec de Saint-Sauveur ; dans le Saint-Laurent, les fiefs sont concédés sans que l'on précise encore les droits et devoirs des seigneurs. D'ailleurs, en 1627, l'un de ces fiefs (celui d'Hébert sur la Saint-Charles) est sans habitant ; deux autres (le fief d'Hébert sur le cap et celui des jésuites) ne contiennent guère que leurs propriétaires ; le quatrième, la baronnie du cap de Tourmente, n'a que 7 ou 8 personnes, toutes au service immédiat du titulaire. Et puis, comment ces fiefs dispersés auraient-ils pu produire une vie seigneuriale commune ?

Aucune vie paroissiale, non plus ; les cadres religieux ne sont pas encore posés, ni en Acadie, où il n'y a plus un seul prêtre, ni au Canada, où les religieux ne jouent, en somme, auprès de la population française, qu'un rôle d'aumôniers. Nous sommes peu renseignés sur le déroulement de la vie religieuse elle-même. On sait qu'en Acadie, du temps des jésuites, on faisait en public les prières du matin et du soir, il y avait messe quotidienne sur semaine, et grand'messe les dimanches et jours de fête : Lescarbot nous parle de service divin, "chanté en Musique" de la composition de Poutrincourt ; on a fait la proces-

sion solennelle de la Fête-Dieu. A Québec, parce que les récollets sont les plus anciens desservants de l'Habitation, leur supérieur exerce, en quelque sorte, les fonctions curiales; entre eux et les jésuites, on n'entend aucune dispute de privilèges, sans doute parce que les privilèges sont le propre d'une société organisée. Dans cette vie religieuse, nous notons ce jubilé de 1618, dont les visites, faute d'églises, ont été faites dans de petites cabanes autour de Québec; une dévotion particulière à saint Joseph, choisi en 1624 pour patron du pays<sup>2</sup>; une réception de jeunes tertiaires de Saint François<sup>3</sup> et une direction soignée des consciences<sup>4</sup>.

Point d'institution scolaire encore, même si les récollets initient quelques rares indigènes à la vie française, avant de les envoyer étudier et se faire baptiser en France. Aucun texte n'établit que les récollets d'avant 1629 aient servi de maîtres d'école auprès de la population française: d'ailleurs, un seul garçon, Eustache Martin, atteint l'âge scolaire pendant cette période. Bien que l'on rédige ici des œuvres importantes (les *Muses* de Lescarbot, les livres de Champlain, les dictionnaires de langues indigènes), on ne signale nulle part de bibliothèque; le seul ouvrage que nous voyons circuler à Québec quelques semaines, est l'*Anticoton*, que fait brûler le catholique Gravé. De théâtre, nous ne connaissons que le *Théâtre de Neptune*, ce spectacle que Lescarbot improvise sur les eaux de Port-Royal, en 1606: c'est le premier spectacle théâtral présenté en Amérique, au nord de la Floride, mais il faudra ensuite attendre l'époque des Cent-Associés.

Pour agrémenter cette vie sociale, les Français ont certainement remis en vigueur en Nouvelle-France les coutumes qui

<sup>2</sup> Dans sa lettre de 1624, le récollet Le Caron écrit: "Nous avons depuis ce temps là fait une grande solennité, où tous les habitans se sont trouvés, & plusieurs Sauvages, par un vœu que nous avons fait à saint Joseph, que nous avons choisi pour le Patron du païs, & protecteur de cette Eglise naissante" (lettre dans Le Clercq, *Premier établissement de la foi*, I: 287s.).

<sup>3</sup> Le Clercq, *op. cit.*, I: 227 (il s'agit de trois enfants des habitants).

<sup>4</sup> Le jésuite Lalemant a vu à faire faire des confessions générales à la plupart des gens de l'Habitation; il veille avec soin sur la conscience de Champlain et d'un nommé Gaumont (Lalemant à son frère, 1er août 1626, RJ, IV: 216, 226).

marquaient de gaieté le cycle de l'année, mais les documents sont très pauvres en information : ils nous disent seulement qu'on a tiré la fève des Rois, chez les Hurons, en 1624<sup>5</sup> et qu'on a planté le mai en 1625<sup>6</sup>. Pour garder ses gens en bonne humeur, au cours de l'hiver 1606-1607, Champlain avait fondé l'*Ordre de Bon Temps* : cet Ordre joyeux de gens bien nourris ne fait plus parler de lui, les années suivantes.

Si, tout compte fait, on a échoué dans cette tentative de reconstituer en Nouvelle-France une société européenne, il faut aussi parler d'échec dans l'effort missionnaire. L'œuvre d'évangélisation, que la France annonçait avec emphase depuis les environs de 1540, n'avait commencé qu'en 1610 : pressé par Poutrincourt qui veut se faire du capital auprès des autorités de Paris, le séculier Flesché se montre prodigue du baptême ; sans s'assurer de leur formation religieuse, il baptise 80 indigènes (140, selon Lescarbot) ; quand les jésuites s'amènent en 1611, ils se montrent beaucoup plus exigeants sur les aptitudes au christianisme, ce qui fait qu'au bout de deux ans, ils n'ont baptisé qu'une vingtaine d'indigènes, presque tous de petits enfants. En 1613, l'Acadie redevient un pays sans prêtre jusqu'en 1620, lorsque des récollets de la province religieuse d'Aquitaine viennent y missionner jusqu'en 1624 : toutefois, nous ne connaissons rien de leur travail, et nous avons plutôt l'impression qu'ils n'ont servi que d'aumôniers auprès des hivernants. Dans le Saint-Laurent, les premiers missionnaires arrivent en 1615 : le récollet Le Caron s'en va tout de suite hiverner en Huronie, où son travail ne semble donner aucun résultat immédiat ; le missionnaire revient à Québec en 1616. On rouvre la mission huronne en 1623 et elle se ferme de nouveau en 1625, par la disparition du Père Viel ; on y reprend l'œuvre dès 1626. Les récollets avaient aussi passé deux hivers chez les Népissingues (en 1621-1622 et en 1624-1625). Pendant toute cette période, récollets et jésuites missionnent chez les Montagnais, dans les environs de Québec,

<sup>5</sup> Sagard, *Histoire* (éd. Tross), I : 221.

<sup>6</sup> Le jésuite Lalemant écrit qu'en 1625 on fit cette cérémonie, mais que, à cause de l'hiver qui s'était prolongé, il avait fallu traîner le "may" sur la neige, et en marchant sur des raquettes (Lalemant à son frère, 1er août 1626, RJ, IV : 192).

à Tadoussac ou à l'occasion de la traite des Trois-Rivières et du cap de Victoire. Qu'a donné tout ce travail des années 1610-1613 et 1615-1627 ? En Acadie, une centaine de baptêmes, dont un bon nombre administrés à l'article de la mort; les néophytes survivants, parce qu'ils sont mal préparés (ils voyaient surtout dans leur baptême un symbole d'alliance avec les Français) et surtout parce qu'ils sont laissés sans prêtre, ne pouvaient absolument pas constituer une chrétienté; en 1627, le résultat missionnaire d'Acadie est nul. Dans la vallée du Saint-Laurent, nous avons compté 54 baptisés; or il en meurt 39 après le baptême et nous connaissons deux adultes qui n'ont pas persévéré; il reste donc une quinzaine d'indigènes chrétiens, après un travail de douze ans... Il faut tenir compte, évidemment, des difficultés de ce travail missionnaire: la langue est un premier obstacle d'envergure; de plus, toute religion étant liée à une forme de civilisation, les indigènes ne pouvaient abandonner la leur, simplement sous des considérations de caractère intellectuel: les incidents qui se sont produits lors de certaines inhumations, le démontrent bien. Et les missionnaires manquent des moyens nécessaires: la Société de commerce, qui a la charge du transport et de l'entretien des religieux, est elle-même limitée dans ses ressources et se contente du strict nécessaire; les récollets, pour leur part, sont peu nombreux: certaines années, ils ne sont que deux ou trois; en 1616-1617, il n'y a qu'un seul prêtre en toute la Nouvelle-France. Les récollets auraient voulu compter sur l'aide indigène, mais, au moment où il semblait bien en train, leur projet de séminaire a avorté: on se contente donc d'envoyer des indigènes en France, mais, quand ils reviennent après un séjour européen plus ou moins long, ils sont ou bien tout à fait dépaysés ou inconstants; il n'y a guère que le Huron Amantacha (dit *Louis-de-Sainte-Foi*) qui ait été de quelque utilité.

En d'autres domaines, le bilan est plus encourageant.

L'adaptation au continent est chose accomplie: l'Amérique n'est plus pour les Français un monde réfractaire; les tragédies du seizième siècle, qui obligeaient à abandonner les lieux à cause

de l'hiver et du scorbut, ne se reproduisent plus ; l'hiver de Sainte-Croix en 1604-1605 et celui de Québec en 1608-1609 sont des exceptions et, même dans ces cas, on n'abandonne pas pour autant les tentatives d'établissement. Sans avoir redécouvert l'*annedda*, on sait prévenir par une alimentation suffisamment riche les effets désastreux du scorbut. On se bâtit selon les exigences de l'hiver et l'on se munit d'avance de bois de chauffage. Selon la saison, on a appris à utiliser les moyens indigènes de transport : le canot, la traîne et les raquettes.

Plusieurs aspects du mode de vie des Amérindiens ont conquis les Français. Ceux-ci, par exemple, se sont habitués aux mets américains, dont ils ont fait de nouveaux plaisirs de bouche ; ils donnent avec enthousiasme dans l'usage du tabac ; et, déjà, l'on remarque chez eux ce goût particulier qu'ils auront longtemps pour les "sauvagesses". Ils sont fascinés par ce monde d'où sont absentes les contraintes sociales de l'Europe et où l'aventure semble multiplier les forces de l'homme.

De son côté, l'indigène éprouve le besoin des produits de la culture française : il aime s'habiller à la mode européenne et, en particulier, porter le chapeau avec lequel il essaie d'agrémenter ses salutations ; il a acquis le goût du pain et du sel, celui du vin, et il commence à abuser de l'eau-de-vie. Même si le *chaman*, pour sauver sa religion, s'applique à détruire l'influence du prêtre, l'indigène accepte que son univers soit peu à peu envahi par une autre civilisation. Cette pression sur l'univers indigène par la culture française et la séduction que subit en même temps cette dernière, sont justement une garantie de stabilité pour la Nouvelle-France.

L'exploration est un autre domaine où l'on enregistre un progrès important. Avant 1604, on connaissait bien mal le littoral acadien ; dans le Saint-Laurent, aucun affluent n'avait été remonté et l'on s'était toujours buté sur les verrous de la région montérégienne. A partir de 1604, on va connaître beaucoup mieux et beaucoup plus. Pendant trois ans, on explore avec soin le littoral atlantique, du Cap-Breton au cap Cod, et l'Acadie, avec toponymie française, figure enfin avec assez d'exactitude

sur les cartes. Au Canada, Champlain examine en 1608 la partie navigable du Saguenay; en 1609, il remonte tout le Richelieu et découvre le lac Champlain; sur la rivière des Outaouais, dont il a vu le cours inférieur en 1613, il poursuit sa route en 1615: il atteint le lac des Hurons, traverse le lac Ontario du côté est, se rend en Iroquoisie et, à son retour en Huronie, va visiter les tribus qui sont à l'est du Détroit et au nord du lac Érié, cependant que Brûlé explore le pays des Andastes, au sud de l'Iroquoisie. Vers 1623, Brûlé et Grenole découvrent le lac Supérieur. Dans le premier quart du dix-septième siècle, les Français ont enfin largement débordé au-delà des verrous de Montréal.

Toutefois, ces explorations n'ont aucunement l'ampleur des courses continentales des Espagnols au travers de l'Amérique du sud ou dans le bassin du Mississipi, ni la hardiesse des voyages anglais dans les régions nordiques: la découverte de la baie d'Hudson et du fleuve Nelson, ainsi que les hivernements qu'y font les Anglais ont nécessité beaucoup plus d'audace que pour passer du Saint-Laurent aux Grands Lacs. Dans sa pénétration de l'intérieur, Champlain paraît tout aussi timide que Cartier: en 1608, il ne dépasse pas Chicoutimi, manquant ainsi la découverte du lac Saint-Jean et des grandes rivières qui l'auraient conduit à la baie d'Hudson, qu'il cherchait; plus hardi ou mieux soutenu, il aurait en 1609 dépassé le lac Champlain pour atteindre le fleuve Hudson et devancer les revendications hollandaises: peut-être eût-il alors assuré à la Nouvelle-France cette deuxième sortie sur la mer (et celle-là ouverte à l'année longue) que les autorités françaises rêveront longtemps d'acquérir par les armes ou par la politique. On s'étonne encore que, de la Huronie où il passe tout l'hiver, Champlain ne se soit pas rendu au lac Michigan et n'ait pas tenté de découvrir cette grande rivière dont on lui disait qu'elle coulait vers le sud. Champlain ne manquait pas de courage; il paraît s'être buté sur les barrières que la politique indigène mettait sur la route des Français: barrière sur le Saguenay, barrière entre les Algonquins et les nations du nord, barrière de la Huronie; pour ne point compromettre le succès de la traite, Champlain n'a pas voulu forcer les obstacles.



Ce n'est pas par hasard que les grandes découvertes de l'ouest ne surviennent que lorsque les Hurons, ces détenteurs du monopole commercial des Grands Lacs, ont été dispersés.

Ce qu'il y a de mieux réussi dans cette période de la Nouvelle-France, c'est le réseau de traite. Au début du siècle, les Français ne faisaient des échanges qu'à Tadoussac et, semble-t-il, avec les seuls Montagnais; en 1627, un immense réseau est établi, qui pousse partout des ramifications. En Acadie, on a fait une solide alliance avec les indigènes, de sorte que les Français disposent de quatre routes de traite: la rivière Saint-Jean, la rivière Sainte-Croix, la Pentagouët et (n'était-ce de la concurrence anglaise) la Kennebec. Ces routes sont de portée restreinte, mais, dans le Saint-Laurent, le réseau a une envergure quasi illimitée. Au comptoir de Tadoussac, arrivent par les Montagnais les fourrures des nations du nord et il n'y a encore personne dans les hauts du continent pour divertir cet approvisionnement; au comptoir des Trois-Rivières et, plus encore, à celui du cap de Victoire, les grandes nations de la traite se donnent rendez-vous chaque année: Montagnais du Saint-Laurent, Algonquins de la rivière des Outaouais, Népissingues et Hurons. Par ces derniers surtout, qui occupaient sur les Grands Lacs le point d'arrivée des routes commerciales de l'intérieur, on pouvait compter sur un ravitaillement inépuisable.

Certes, le maintien des relations avec ces diverses nations, n'était pas chose facile. On a sans cesse à se défier des Montagnais, prompts à se venger et aussi prompts à offrir des castors pour faire oublier les meurtres qu'ils commettent; Champlain réussit quand même à les faire passer sous son autorité: il persuade ceux qui aspirent à devenir chefs, d'obtenir d'abord l'approbation et l'appui des Français; les Montagnais se soumettent à cette vassalité, le choix des chefs dépendra des Français. Les autres nations étaient plus difficiles à dominer: leurs visites de courte durée dans le Saint-Laurent et leur éloignement de Québec les rendaient moins vulnérables à l'influence européenne. On eut comme recours habituel de laisser chez eux des interprètes qui veilleraient à les amener chaque printemps à la traite et à les convaincre de n'avoir pas d'autre déversoir

pelletier que le Saint-Laurent; au besoin, ainsi qu'il arrive dans une société où l'Église est liée à l'État, on envoie des missionnaires qui, tout en travaillant à l'évangélisation, tenteront d'assurer sur les indigènes une influence plus profonde que celle des interprètes: par exemple, si l'on reprend l'œuvre missionnaire de la Huronie en 1623, après une absence de sept ans, c'est surtout parce qu'on craint que le marché huron s'articule sur l'Iroquoisie et le fleuve Hudson. L'hivernement du récollet La Roche d'Aillon, en 1626-1627, au pays des Neutres, a pour objet d'établir une route commerciale, plus courte des deux tiers, qui passerait par le lac Ontario et le haut Saint-Laurent, pour rendre la traite moins dépendante de la Huronie; mais les Hurons, intéressés à sauvegarder leur monopole, ruinent rapidement ce projet.

Quant aux Iroquois, dont la confédération n'a pas encore la consistance qu'elle acquerra vers le milieu du siècle, ils sont toujours tenus à l'écart de ce grand réseau de traite. A cause des rivalités de commerce, leur nation-sœur, celle des Hurons, leur fait une guerre constante; une autre nation-sœur, celle des Neutres, les empêche de circuler vers le nord-ouest; les Algonquins leur bloquent la rivière des Outaouais; au sud de l'Iroquoisie, les Mahicans ont la maîtrise des hauts du fleuve Hudson. Pendant plusieurs années, les Iroquois (c'est-à-dire, presque toujours les seuls Agniers) n'ont pour seule ressource que de pratiquer la petite guerre de course dans le Saint-Laurent. Déjà en 1603, bien avant que Champlain n'entre en charge, les Français s'étaient engagés à protéger les Montagnais contre les Iroquois; Champlain n'a pas le choix et, en 1609, il ne fait que remplir les promesses de ses prédécesseurs. Alliés, d'une part, avec les Mahicans que soutiennent les Hollandais et, d'autre part, avec les Hurons, les Montagnais amènent ainsi les Français à repousser les Iroquois sur deux fronts. Toutefois, ce qu'on appelle déjà *guerres iroquoises*, ne mérite guère cette appellation: les batailles de 1609, de 1610 et de 1615 ne sont, en réalité, que des escarmouches entre groupes peu nombreux; de part et d'autre, ce ne sont que des surprises individuelles, en temps de paix comme en temps de guerre. Les Français n'en

souffrent pour ainsi dire pas : dans cette période d'un quart de siècle, on ne connaît d'une façon certaine, qu'un seul Français (Pierre Magnan) à tomber sous les coups des Iroquois, et encore cela survient-il en Iroquoisie même, au cours d'une ambassade fort mal préparée. Toutefois, avec le recul du temps, nous comprenons mieux la portée de certains événements qui ont pu alors paraître de peu de conséquence : c'est au cours de cette période que, refoulée et battue jusqu'en 1610, l'Iroquoisie reprend confiance après sa victoire de 1615 et après la défaite des Mahicans ; elle va bientôt envahir la scène nord-américaine.

La mise en place de ce grand réseau de traite et sa consolidation par les relations qu'on entretient avec des indigènes qui sont alors les plus puissants, ne peuvent faire oublier l'insignifiance numérique ni l'instabilité du peuplement français. Comment expliquer que la Nouvelle-France, installée dans une Acadie fertile, qui donne sur la mer et sur les pêcheries, installée dans la vallée du Saint-Laurent dont les basses terres sont de bon rapport et qui est un grand axe de pénétration nord-américaine, comment expliquer que cette Nouvelle-France ne compte encore qu'une centaine d'habitants ?

L'abondance des réponses nous embarrasse, parce qu'aucune ne paraît apporter l'explication décisive. Peut-être, malgré les nombreux essais du seizième siècle, l'idée de colonisation, c'est-à-dire de reconstituer en Amérique d'une façon stable une société européenne, est-elle une idée encore trop récente : elle n'a pas atteint la masse du peuple (et c'est sur le peuple que l'on compte pour faire un monde) ; elle n'a même pas convaincu tout à fait l'élite, à qui il revient d'exciter et d'orienter les déplacements de population ; non seulement l'Amérique du nord a mauvaise presse, mais des hommes d'État, comme Sully, rejettent tout projet de s'établir au nord du 40° degré ; l'entreprise enthousiaste du Brésil en 1612-1614 démontre que la France, fidèle à la publicité du seizième siècle, est bien plus attirée vers le sud. Il faudrait donc un impératif très fort pour que la France s'intéresse à une Nouvelle-France nord-américaine.

Les guerres civiles, à caractère politico-religieux, divisent la France, retardant comme au seizième siècle son action exté-

rieure. Depuis la mort d'Henri IV et surtout à partir de 1616, les conflits internes éclatent chaque année: ce sont d'abord les princes contre la reine-mère et Concini, puis les princes et la reine-mère contre les hommes au pouvoir et, ensuite jusqu'en 1627, ce sont les protestants qui font la guerre à l'État. Les armées royales sont constamment en campagne dans l'ouest et dans le sud de la France. Et comme le roi ne dispose pas d'une marine de guerre, les marchands sont dans une perpétuelle insécurité: les protestants de La Rochelle ont le contrôle d'une grande partie du littoral atlantique, les Hollandais font des saisies en mer et les Musulmans font chaque année la chasse aux navires et aux hommes. Comment, dans une telle conjoncture, assurer les relations avec l'Amérique ?

En Nouvelle-France même, alors que le destin de la colonie dépend du succès d'un monopole, les contrebandiers se conduisent en maîtres. Assurément, de 1604 à 1607, on parvient à réduire leur activité, mais, en 1608, les Basques reçoivent les gens du sieur de Monts à coups de canon et prennent le meilleur de la traite; les Rochelois envahissent le Saint-Laurent pour râfler les fourrures avant les navires de la Société: ils hivernent même à Matane en 1615-1616, pour se trouver d'avance sur les lieux de traite. Les Anglais font aussi une dure concurrence: en 1613, ils rasant Saint-Sauveur, Sainte-Croix et Port-Royal; ils se réservent de plus en plus la traite de la Kennebec et de la Pentagouët; ils réclament pour eux seuls l'Acadie, se taillant une Nouvelle-Écosse qui s'étend jusqu'en face de Tadoussac et se préparant à y envoyer des colons.

Comme en France, il y a ici les querelles intestines: disputes de l'Acadie en 1612, qui aboutissent à une excommunication générale; disputes de préséance, entre huguenots et catholiques; mésentente ou défaut de collaboration, qui conduit à la dispersion des forces. Pendant que Québec ne parvient pas à être autre chose qu'un entrepôt, on s'obstine à développer Port-Royal; puis, l'association entre Poutrincourt et madame de Guercheville ne pouvant plus durer, les forces acadiennes se divisent à leur tour; Biencourt et La Tour poursuivent le maintien de la présence française dans la péninsule, mais, pendant les années 1620-

1627, on assiste à une lutte systématique entre traiteurs d'Acadie et traiteurs du Saint-Laurent.

Et que de tâtonnements, tout le long de cette histoire ! Sous prétexte de travail méthodique, on a perdu trois ans à chercher le long de l'Atlantique un lieu idéal de colonisation, alors que l'enthousiasme de ces débuts aurait dû contribuer à bien fonder un établissement ; de la baie de Fundy au cap Cod, on n'avait rien trouvé de satisfaisant et l'on se proposait de chercher encore, au sud du cap Cod, quand il fallut, en 1607, abandonner la demeure provisoire de Port-Royal et rentrer en France : c'était l'année même que les Anglais fondaient leur première colonie durable, Jamestown. Ces tâtonnements, nous les retrouvons encore dans l'organisation de la Nouvelle-France : après avoir supprimé, en 1607, le monopole du sieur de Monts, on le renouvelle, mais pour un an seulement, ce qui était mettre fin à la société qui jusque-là avait maintenu l'Acadie ; or, cette première entreprise ruinée, on revient en 1612 à la formule du monopole. Pour la mettre à profit, il se forme en 1613 une société de marchands, la Compagnie de Rouen et de Saint-Malo, à laquelle on assure le droit exclusif de traite jusqu'en 1624, mais, en 1620, sous prétexte que cette compagnie n'a pas rempli ses engagements, on transmet ce droit à une autre société, celle des de Caën ; ce n'est qu'en avril 1622 que le conflit entre les deux sociétés trouve son règlement, mais en 1626, on décide que le titulaire du monopole, Guillaume de Caën, est interdit de séjour en Nouvelle-France, et l'année suivante, on procède à la fondation d'une plus ample société de commerce. On va ainsi d'un essai à l'autre, sans réussir à mettre en place une colonie.

A l'exemple de la Virginie qui, à partir de 1612, assure d'elle-même sa survivance et sa stabilité grâce à l'économie qu'elle se donne, celle du tabac, la Nouvelle-France aurait-elle pu, elle aussi, malgré tous ces obstacles, modeler son propre destin ? Sur quoi aurait-elle compté ? Sur les pêcheries, qui connaissent alors une expansion étonnante ? La pêche verte se pratique en haute mer, sans que ses artisans ne prennent guère contact avec le continent. Quant aux artisans de la pêche sèche, ils n'occupent que le rivage, d'où ils ne pénètrent vers l'intérieur

que pour se procurer le bois des échafauds et les articles essentiels de consommation; la saison finie, il ne reste plus sur la grève que l'outillage abandonné. Bien plus, l'industrie des pêcheries n'a pas besoin de s'appuyer sur une colonie: c'est ainsi qu'à Terre-Neuve la colonisation anglaise se fait alors sans elle et même malgré elle. Les pêcheries profitent si peu à la Nouvelle-France qu'on mange à Québec de la morue terreneuviennne importée de France... Champlain souhaitait en 1618 que les Français viennent ici s'approvisionner en bois, en sous-produits du bois, en mines, en cuirs, en chanvre et en blés: encore fallait-il que la France en sentit un besoin urgent ou que la Nouvelle-France, par des conditions économiques particulièrement alléchantes, excitât ce besoin. Or, jusqu'en 1627, l'Acadie et le Canada n'ont rien d'autre à exporter que de la fourrure. C'est l'objet essentiel de l'activité et, ce qui est grave, cette activité ne crée aucune activité secondaire: les indigènes apportent les pelleteries, les Français les mettent à bord des vaisseaux et les emportent en France. Activité réduite, par surcroît, car l'exportation de la fourrure est réservée à une compagnie aux dimensions limitées, qui n'utilisent que deux ou trois navires chaque année. On est enserré dans un dilemme: ou conserver le régime du monopole, et en ce cas le titulaire pourra peut-être remplir de menus devoirs de colonisation, mais très peu de marchands auront accès au pays; ou instaurer la libre concurrence, mais on prive alors les colonisateurs de tout support financier. C'est qu'on a organisé une économie de traite avant de penser à la colonisation, puis l'on a tenté, sans qu'il en coûte à l'État, de greffer une colonie sur un réseau de traite. Qu'en est-il résulté? une Nouvelle-France qui, après un quart de siècle, ne compte qu'une centaine de personnes.

De cette période primitive de la Nouvelle-France, plusieurs noms méritent d'être retenus, dont quelques-uns, par l'indifférence ou le mépris de certains historiens, avaient été laissés plus ou moins dans l'oubli. Si Louis XIV doit recevoir le mérite de la réorganisation de 1663, Henri IV est responsable de la reprise de l'histoire française en Amérique du nord; après avoir suivi de près ou soutenu les tentatives de Chauvin, d'Aymar de

Chaste et de Mesgouez de La Roche, il continue d'intervenir personnellement dans l'expansion coloniale: il nomme Du Gua de Monts lieutenant-général, il lui concède, avec le monopole de la traite, un territoire qui va du 40° au 46° degré; il surveille avec intérêt le développement des travaux en Acadie et dans le Saint-Laurent; sa mort est une tragédie pour la Nouvelle-France: il faudra ensuite attendre plus de quinze ans une intervention royale qui soit décisive.

Du Gua de Monts a été injustement oublié. Premier colonisateur de la Nouvelle-France du dix-septième siècle, il inaugure une œuvre qui ne sera plus abandonnée: le Port-Royal de 1605-1606 est demeuré avec raison l'illustration d'une époque enthousiaste et heureuse; la fondation de l'Acadie est de lui, comme aussi le retour de la France dans le Saint-Laurent: c'est lui qui, à ses frais, envoie Champlain construire l'Habitation de Québec et qui en assure le maintien jusqu'en 1612; même par la suite, sous le règne des vice-rois et jusqu'à sa mort (survenue entre 1628 et 1632), il contribue à former des sociétés de commerce, il encourage éloquemment Hébert dans son émigration; contre ses collègues, il soutient Champlain: sans de Monts, on peut présumer qu'il n'y eût pas eu Champlain. L'histoire canadienne s'est montrée fort ingrate pour lui: dans une carte de 1613, le sommet du Cap-aux-Diamants portait le nom de *Du Gas*, qu'on a bientôt laissé tomber; et aucun accident géographique de première grandeur ne rappelle aujourd'hui ce de Monts qui fut l'un des fondateurs de la Nouvelle-France.

Les vice-rois ont été, en général, bien méprisés par les historiens, qui trouvaient commode, en remontant à l'époque mérovingienne, de les qualifier de *vice-rois fainéants*. De 1612 à 1616 et de 1619 à 1620, le vice-roi Condé a tout de même exercé sa charge d'une manière effective, en présidant à la concession annuelle de passeports pour la traite (sans quoi, Québec ne recevait aucun soutien), en facilitant le départ des récollets et en contribuant à leur œuvre, comme il le fait en 1619, et surtout en protégeant Champlain. Rien ne rappelle son nom. Certes, sous son règne de huit ans, la Nouvelle-France n'a pas fait d'autre progrès que celui de la connaissance géographique, mais cette

pénétration de la France jusqu'aux Grands Lacs en 1615 est tout de même la première étape importante depuis l'époque de Cartier. Quant au vice-roi Thémises, qui occupe la charge pendant que Condé est en prison, il s'est occupé lui aussi de la Nouvelle-France: c'est de son temps qu'Hébert s'embarque pour le Saint-Laurent et que Champlain peut soumettre au roi le célèbre programme de 1618.

Vice-roi de 1620 à 1625, Montmorency, qui s'intéressait déjà à la Nouvelle-France par sa charge d'amiral, renouvelle sa confiance à Champlain, assurant ainsi la continuité dans les efforts de colonisation; il réorganise le commerce de la Nouvelle-France; il met en place un organisme judiciaire; il fait, en 1623, la première concession de terre dans le Saint-Laurent; il instaure, en 1624, par la baronnie du cap de Tourmente, le régime seigneurial; il fait construire, aux frais des marchands, le premier fort du Cap-aux-Diamants, fort qui devient ensuite propriété du roi; c'est encore sous son règne qu'on bâtit le couvent des récollets. A une époque où l'on faisait si peu pour la Nouvelle-France, les années de Montmorency pouvaient paraître bien remplies, mais aucun toponyme ne rappelle au Canada le rôle important qu'a joué ce vice-roi <sup>7</sup>.

Vice-roi pendant seulement deux ans, Lévy de Vantadour a quand même à son crédit des œuvres importantes: c'est grâce à lui que les jésuites sont choisis et s'embarquent pour la Nouvelle-France, où ils auront un rôle de premier plan, non seulement dans le domaine des missions, mais aussi dans l'orientation de la colonie; et c'est Vantadour qui, en 1626, concède trois fiefs nobles (deux à Hébert et un aux jésuites), affirmant par là sa volonté de hâter le peuplement. Un cap en face de Québec, le *cap de Lévy*, a jusqu'au dix-neuvième siècle rappelé le souvenir de ce vice-roi, puis, la mémoire des générations confondant les noms, *Lévy* est devenu *Lévis*, en l'honneur du général de 1760.

Parmi ces hommes qui sont à l'avant-scène, il faut ranger Samuel de Champlain. Inférieur dans l'ordre hiérarchique, il

<sup>7</sup> Champlain a donné aux chutes de la région de Québec le nom de *Montmorency*, en l'honneur de l'amiral Charles de Montmorency qu'il ne faut pas confondre avec le vice-roi Henri de Montmorency.



dépasse aisément de Monts et les vice-rois par le prestige que lui assurent son action déterminante, ses écrits et ses cartes, L'éminence de son rôle n'apparaît toutefois qu'assez tard : en Acadie, il n'occupe comme explorateur qu'un poste subalterne ; dans le Saint-Laurent, à partir de 1608, il seconde efficacement de Monts, mais, après un premier hivernement, il ne fait au Canada que de brefs séjours ; ses batailles de 1609 et de 1610 ne suffisent pas à lui mériter une réputation de stratège ; vues à l'échelle continentale, ses explorations de 1609 et de 1613 peuvent paraître négligeables. C'est à partir de l'automne 1613, lorsqu'il associe les marchands de Rouen et de Saint-Malo, que Champlain commence un rôle de première grandeur : la conservation et le développement de la Nouvelle-France deviennent, en quelque sorte, sa responsabilité personnelle. Jusqu'en 1627, il sera l'artisan essentiel : il étend les frontières jusqu'aux Grands Lacs, il consolide habilement les relations des Français avec les indigènes, il multiplie les démarches pour sauver l'Habitation de Québec et fortifier le Saint-Laurent, il trace et essaie de faire accepter un vaste programme de colonisation, il rend possible l'évangélisation en faisant venir des missionnaires. C'est l'époque où se forme la grande image de celui que l'histoire traditionnelle a qualifié de "père de la Nouvelle-France".

D'autres, à des degrés divers, ont servi la cause de la France en Amérique : Poutrincourt, à qui succèdent son fils Biencourt et le jeune La Tour, n'a pas réussi à soutenir l'élan colonial de la Compagnie de Monts, mais il a tout de même perpétué la présence française en Acadie jusqu'à ce que les Cent-Associés viennent à la rescousse ; animée de zèle missionnaire, madame de Guercheville participe un temps à l'œuvre de Poutrincourt et tente en vain, avec des hommes mal choisis et en un endroit de peu d'avenir, de fonder une autre colonie acadienne ; le grand-vicaire Des Boves apporte aux récollets une aide financière généreuse et il s'apprêtait même à leur envoyer un navire pour la fondation d'un séminaire, lorsque la mort met fin à son précieux concours ; on peut discuter le bien-fondé de certaines interventions du Père Le Caron, mais ce récollet demeure un élément important de dynamisme : premier mission-

naire de la Huronie, compilateur de lexiques indigènes, auteur d'un pamphlet retentissant, avocat infatigable de la Nouvelle-France; pour leur part, dans une période assez courte de temps, les jésuites Lalemant et Noyrot ont, eux aussi, travaillé utilement à la même cause. Nous ne saurions oublier des écrivains qui, dans ces années 1604-1627 font connaître la Nouvelle-France et tentent de soulever en sa faveur l'opinion publique: Lescarbot et le jésuite Biard, dont les œuvres viennent s'ajouter au volumineux témoignage de Champlain. Nous ne saurions, non plus, oublier ceux qui, malgré une conjoncture difficile, ont fait courageusement leur travail de marchand: de Gravé, parce qu'il n'a pas écrit, nous ne savons que ce que ses contemporains ont dit, mais voici un homme qui, depuis les dernières années du seizième siècle, consacrait toute sa carrière à l'Amérique: de 1603 à 1627, il n'est absent de la Nouvelle-France que par deux fois (en 1607 et en 1614); âgé d'environ 73 ans, il revient en 1627 hiverner à Québec et les circonstances l'y feront demeurer jusqu'en 1629. Pour Guillaume de Caën, parce qu'ils obéissaient à une idéologie religieuse ou spiritualiste, les historiens n'ont eu d'ordinaire que du mépris, et aucun toponyme ne rappelle aujourd'hui son rôle au Canada: de toutes les compagnies qui ont précédé les Cent-Associés, la sienne est pourtant celle qui a accompli l'œuvre commerciale la plus importante; de plus, il a maintenu à ses frais la population hivernante, c'est à ses frais que l'Habitation de Québec a été reconstruite, il a édifié les deux premières Habitations à l'extérieur de Québec, il a fait pratiquer l'élevage au cap de Tourmente, il a amélioré le sort de Louis Hébert, il a entretenu les récollets; comment lui reprocher de n'avoir pas fondé une colonie? la France ne lui avait imposé que de menus devoirs de peuplement, devoirs qu'il remplissait peu à peu, selon les conditions de son contrat: d'un marchand, dont le commerce n'est assuré d'aucune stabilité, comment peut-on attendre qu'il se transforme en fondateur de pays?

Tous ces artisans n'ont pu faire que le comptoir de Québec soit assez prospère pour devenir un centre de colonisation. Toutefois, en 1627, après ces appels qu'ont lancés Champlain, les

récollets, les jésuites, Razilly et d'autres, et devant le spectacle des réussites anglaises et hollandaises, Richelieu prend en main la conduite de la Nouvelle-France: une puissante société de commerce et de colonisation vient de se former, les Cent-Associés, qui obtient en fief et seigneurie tout le continent nord-américain, depuis la Floride jusqu'au pôle. La Nouvelle-France, celle-là même que revendiquait Verrazano, semble enfin promise à un meilleur destin.

MARCEL TRUDEL,  
*professeur à l'Université Carleton  
(Ottawa).*